

**De :** Christophe Berthet <[christophe.berthet@googlemail.com](mailto:christophe.berthet@googlemail.com)>

**Envoyé :** jeudi 6 novembre 2025 16:27

**À :** Service Urbanisme <[service-urbanisme@mairievlm.fr](mailto:service-urbanisme@mairievlm.fr)>; La Mairie <[mairie@mairievlm.fr](mailto:mairie@mairievlm.fr)>

**Cc :** Christophe Berthet <[christophe.berthet@googlemail.com](mailto:christophe.berthet@googlemail.com)>

**Objet :** Enquête public - PLU Villieu Loyes Mollon - A l'attention du Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire - Enquêteur,

Je fais suite à notre rencontre et me permets, via ce courriel, de confirmer les points discutés ensemble.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour votre temps et la qualité de notre échange.

Nous sommes propriétaires d'une maison avec un jardin, au 98 rue de l'église à Villieu (parcelle référencée au cadastre par A - 363, 430 m<sup>2</sup>).

Comme la révision du PLU, notamment l'OAP n°1 (Mairie, Bottet, Chavagneux), impacte notre propriété, je porte à votre attention les observations suivantes.

Tout d'abord, l'OAP n°1 propose, en l'état, de **rognner ma parcelle**, afin de mettre en place une liaison piétonne.

Je suis très inquiet des conséquences que cela peut avoir sur la valeur de ma propriété, étant donné que le jardin (qui n'est déjà pas très grand) serait amputé de près de 25%.

Et, cela nous priverait de notre cabanon qui, à ce jour, est notre seule solution de stockage extérieur.

D'autre part, même si j'ai bien lu et compris les engagements et les contraintes associés à une révision de PLU, je ne vois pas l'intérêt de cette liaison piétonne alors que la rue des sources sera requalifiée et proposera une circulation sécurisée, y compris pour les piétons.

Ensuite, la configuration de cette OAP **enclaverait définitivement ma propriété** et, là encore, cela aurait des conséquences désastreuses sur sa valeur.

Depuis que nous habitons Villieu, nous avons, sans cesse, cherché des solutions pour accéder à notre terrain (notre maison de village est mitoyenne de chaque côté, donc sans accès au jardin). Cette quête devait, avant tout, pour des raisons évidentes, nous permettre de garer nos voitures et, en complément, nous apporter plus de sécurité et de confort, notamment en cas de travaux, incendie...

Nous avons fait cette recherche, en prenant soin de communiquer avec nos voisins, avec la Mairie et en comprenant aussi les contraintes et les intérêts collectifs. Ce fut notamment le cas en 2018, lorsque nous avons acheté le terrain (aujourd'hui référencé A - 1685 au cadastre), que la Mairie a ensuite préempté.

L'OAP n°1, le rognage évoqué ci-dessus, ainsi que l'îlot B, nous enclave définitivement.

En outre, le projet autour du laveoir, nous prive d'une solution de parking puisque, à ce jour, la Mairie avait consenti à nous louer le local à proximité (référence A-890 au cadastre) via une convention d'occupation.

Et, la requalification de la rue des sources nous prive aussi d'une solution, puisque nous avons, actuellement, trouvé un parking pour garer une de nos voitures.

Enfin, avec cette nouvelle configuration, en complément de notre grande inquiétude sur la perte de valeur pour notre maison, nous avons l'impression d'être totalement encerclés. Condamnés à voir un R+2 (18 à 24 logements collectifs) se dresser devant nos fenêtres, rue de l'église, condamnés à céder une partie de notre jardin, condamnés à être enclavés définitivement par l'îlot B (12 à 16 logements) et inquiets pour notre sécurité et notre confort de voir, en plus de l'îlot B, une zone piétonne traverser nos jardins.

Nous comprenons parfaitement l'intérêt collectif de la révision du PLU, et sommes même en phase avec la plupart des propositions mais nous avons l'impression de payer le prix très fort.

Je vous demande donc, dans un premier temps, de prendre en considération nos remarques puis, de revoir l'OAP n°1 et de nous proposer des solutions d'aménagement, .

Nous nous tenons à votre disposition pour toute complément information (et sommes prêts à vous présenter nos idées).

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

C. BERTHET

